

## 2025 -140 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 novembre 2025

Date de la convocation :

18/11/2025

Date d'affichage :

18/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.

**Présents** : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à partir de 20h05, M. CANTRAINE Hervé jusqu'à 19h55, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

**Excusés** : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle, Mme CARVALHO Michèle, M. CARON Joël jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège.

**Pouvoirs** : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. LANCIEN Yves, Mme BLONDEAU Isabelle à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle à M. BELLOT Patrice, M. CARON Joël à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à M. CALMELS Daniel à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina à M. BONNETON André, Mme COULON Nadège à M. COPPIN Franck.

**Secrétaire de séance** : M. GILLOT Jean-Pierre.

## FINANCES

\*\*\*\*\*

Intérêts Courus Non Echus 2025

## RAPPORTEUR : Hélène BALITOUT

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Considérant la nécessité de rattacher les intérêts courus non échus à l'exercice concerné ;

Considérant le montant des intérêts courus non échus en 2025 qui s'élève à 25 183,08 € ;

Vu l'avis de la Commission Finances/Personnel et du Bureau Municipal en date du 13/11/2025 ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DIT que les écritures internes suivantes devront être passées pour un montant de 25 183,08 € :

- Mandat sur l'exercice 2025 ;
- Mandat annulatif sur l'exercice 2026.

DIT que les crédits ont été prévus au Budget primitif 2025 et seront inscrits au Budget Primitif 2026 ;

**CHARGE ET DELEGUE**, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemercier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant

la présente décision opposable.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 060-216005314-20251124-D2025140-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Le secrétaire de séance,

**Jean-Pierre GILLOT**



Le Maire,

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**

Mis en ligne le 04/12/2025